



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.003

Déposé le : 15.05.18

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée. Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.
Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Réduire la pression financière de la classe moyenne vaudoise – Bis repetita

Texte déposé

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat présente des mesures concrètes permettant d'alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne vaudoise.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Jean-François Chapuisat

Signature(s) :

Dominique-Ella Christin

Régis Courdesse

Martine Meldem

Laurent Miéville

François Pointet

Graziella Schaller

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch